

Taxe d'Apprentissage 2021

Masse salariale année N-1 (MS)

Taxe d'apprentissage
 $MS \text{ base brute} \times 0,68\%$

83%

Taxe destinée au financement de l'apprentissage perçue par l'URSSAF

+

Contribution Supplémentaire à l'apprentissage (CSA)

Entreprises ≥ 250 salariés

Le taux de la CSA varie en fonction du pourcentage d'employés en contrat d'alternance par rapport à l'effectif global

Reversement à France compétences

13%

Taxe destinée à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur (anciennement hors quota)



ÉCOLE DE DROIT

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

41 boulevard François Mitterrand
- TSA 80403 -
63002 CLERMONT-FERRAND Cedex 1